

**Rôle de la séance publique du 13/05/2025 à 09h30**

**Présidente** : Madame ROUSSELLE  
**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON  
**Greffier** : Monsieur BETTI

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2203153 RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur	COMMUNE DE VITRY-LE-FRANCOIS	Me NOIZET
Défendeur	M. X	SOCIETE D'AVOCATS ACG REIMS

La commune de Vitry-le-François demande à la cour la réformation du jugement n°2102292 du 18 octobre 2022 par lequel le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a annulé son arrêt du 2 août 2021 attribuant à M. X, au titre du complément indemnitaire annuel (CIA) pour l'année 2021, un montant de seize euros et de condamner M. X à lui verser la somme de 2 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

---

**02) N° 2202078 RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur	M. X	SOCIETE D'AVOCATS ACG REIMS
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

Monsieur X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2002352 du 3 juin 2022 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à annuler la décision du 20 juillet 2020 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires Strasbourg Grand-Est a rejeté sa demande de reconnaissance de l'imputabilité de son accident, survenu le 8 octobre 2019 ainsi que la décision implicite de rejet née du silence gardé sur son recours gracieux formé le 15 septembre 2020.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**03) N° 2201868 RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur MINISTRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE  
L'INDUSTRIE

Défendeur M. X

Me WOLDANSKI

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique demande à la cour d'annuler le jugement n° 2001053 du 31 mai 2022 du tribunal administratif de Besançon qui annule l'arrêté du 30 janvier 2020 par lequel la directrice générale des douanes et droits indirects a pris, à l'encontre de M. X, la sanction de l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de deux ans.

---

**04) N° 2201653 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur COMMUNE DE MORHANGE

Défendeur M. X

IOCHUM-GUISSO  
BERARD JEMOLI  
SANTELLI BURKATZKI  
BIZZARRI

La commune de MORHANGE demande à la cour de réformer le jugement n° 2200148 du 16 juin 2022 par lequel, le tribunal administratif de Strasbourg a fait droit à la demande de Monsieur X tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 4 novembre 2021, par lequel le Maire de la commune de Morhange l'a suspendu de ses fonctions pour une durée de 4 mois.

---

**05) N° 2103165 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS

Défendeur M. X

BERNA AVOCATS  
ASSOCES

La ministre des armées demande à la cour d'annuler le jugement n° 2000389 du 7 octobre 2021 du tribunal administratif de Strasbourg qui la condamne à verser à M. X la somme de 10 462 euros pour des faits de harcèlement moral.

---

**06) N° 2200111 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Défendeur M. X

SELARL RICHARD &  
LEHMANN

Le garde des sceaux, ministre de la justice, demande à la cour d'annuler le jugement n° 2001691 du 16 novembre 2021 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui annule l'arrêté du 28 janvier 2021 en tant qu'il classe M. X au 5ème échelon du grade de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale à compter du 13 janvier 2020, ainsi que la décision rejetant son recours gracieux.

**Rôle de la séance publique du 13/05/2025 à 10h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE  
**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON  
**Greffier** : Monsieur BETTI

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET****01) N° 2401591 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Défendeur M. X

Me STEPIEN

Le ministre de l'intérieur demande à la cour d'annuler le jugement n° 2202817 du 23 avril 2024 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui a, à la demande de M. X, annulé l'article 2 de son arrêté du 9 novembre 2022 mettant fin à la période de stage de celui-ci et ordonnant sa radiation des cadres.

**02) N° 2201445 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X  
Mme X

SCP ALEXANDRE LEVY  
KAHN BRAUN  
SCP ALEXANDRE LEVY  
KAHN BRAUN

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ

M. et Mme X demandent à la cour d'annuler le jugement n° 2006047 du 31 mars 2022 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette leur demande tendant à la condamnation de l'Etat à indemniser leurs préjudices résultant des faits de harcèlement moral qu'ils estiment avoir subis.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**03) N° 2202154**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur Mme X

Me BRANCHET

Défendeur PREFECTURE DE LA MOSELLE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Madame X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2007164 du 2 juin 2022 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant en premier lieu à annuler les arrêtés du 17 septembre 2020 par lesquels le préfet de la Moselle a décidé d'une part de fixer une date de consolidation de son état de santé au 17 mars 2020, sans séquelles, suite à l'accident dont elle a été victime le 11 juillet 2018, de ne retenir aucun taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et de prendre en charge les soins postérieurs au 17 septembre 2020 au titre de la maladie ordinaire et d'autre part de la placer en congé maladie ordinaire du 18 mars 2020 au 29 septembre 2020 et de ne lui accorder le bénéfice que d'un demi-traitement du 16 juin au 29 septembre 2020 et en deuxième lieu à annuler l'arrêté du 1er octobre 2020 par lequel le préfet a décidé de prolonger son congé maladie ordinaire du 30 septembre 2020 au 30 octobre 2020 et de ne lui accorder le bénéfice que d'un demi-traitement du 30 septembre et 30 octobre 2020 enfin d'enjoindre à l'Etat de lui accorder le bénéfice du plein traitement depuis le 16 juin 2020.

---

**04) N° 2302849**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur Mme X

Me BRANCHET

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2107945 du 6 juillet 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 septembre 2021 par lequel le ministre de l'intérieur et des Outre-Mer a prononcé sa radiation des cadres pour abandon de poste à compter du 19 avril 2021.

**Rôle de la séance publique du 13/05/2025 à 11h00**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE  
**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON  
**Greffier** : Monsieur BETTI

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET****01) N° 2100239 RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur	SCI REFFYE EXPERTISE	COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE
Défendeur	M. et Mme X Mme X SCI SBV	GEHIN - GERARDIN GEHIN - GERARDIN GEHIN - GERARDIN
Autres parties	VILLE D'EPINAL PREFECTURE DES VOSGES	

La SCI REFFYE EXPERTISE demande à la cour l'annulation du jugement n° 2000976 du tribunal administratif de Nancy du 24 novembre 2020 qui a annulé, à la demande de M. et Mme X et autres, l'arrêté du 4 novembre 2019 par lequel le maire de la commune d'Epinal lui a délivré un permis de construire avec prescription pour la réalisation d'un ensemble immobilier de dix-sept logements.

**02) N° 2103132 RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur	M. et Mme X Mme X SCI SBV	GEHIN - GERARDIN GEHIN - GERARDIN GEHIN - GERARDIN
Défendeur	VILLE D'EPINAL SCI REFFYE EXPERTISE	COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE
Autres parties	PREFECTURE DES VOSGES	

Monsieur et Madame X, Madame X et la SCI SBV demandent à la cour l'annulation des jugements n° 1802100 du tribunal administratif de Nancy du 24 novembre 2020 et 5 octobre 2021 rejetant leur demande d'annulation du permis de construire initial et modificatif délivrés par le maire de la commune d'Epinal à la SCI Reffye Expertise en vue de l'édification d'un ensemble immobilier comprenant vingt-deux logements.

**Rôle de la séance publique du 13/05/2025 à 11h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE  
**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON  
**Greffier** : Monsieur BETTI

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2303029** **RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur Mme X Me MILONGO  
Défendeur PREFECTURE DE LA MOSELLE

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n°2203297 du 29 août 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle le préfet de la Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour.

---

**02) N° 2302355** **RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur PREFECTURE DE L'AUBE SCP D'AVOCATS G  
ANCELET & B ELIE  
Défendeur M. X Me DE KERSAUSON

La Préfète de l'Aube demande à la cour d'annuler le jugement n° 2300460 du 26 mai 2023 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui annule ses décisions par lesquelles elle a refusé de délivrer une carte de séjour temporaire pluriannuelle à M. X.

---

**03) N° 2303504** **RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur Mme X Me BERTIN  
Défendeur PREFECTURE DU DOUBS

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n°2200731 du 30 juin 2022 du tribunal administratif de Besançon qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 février 2022 par lequel le préfet du Doubs a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.



**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

**09) N° 2401981**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur M. X L'ILL LEGAL  
Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2401392 du 5 juin 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 janvier 2024 par laquelle la préfète du Bas-Rhin a refusé d'enregistrer sa demande de titre de séjour.

**10) N° 2303351**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur M. X Me BERRY  
Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2302802 du 14 juin 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 21 mars 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de l'admettre au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

**11) N° 2303756**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur Mme X Me MERGER  
Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n°2302368 du 24 novembre 2023 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté non daté, notifié le 14 septembre 2023 par lequel la préfète de la Haute-Marne lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

**12) N° 2303473**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur PREFECTURE DE LA MOSELLE  
Défendeur M. X Me HALIL

Le PREFET DE LA MOSELLE demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307089 du 14 novembre 2023 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg a annulé son arrêté du 3 octobre 2023 par lequel il a obligé M. X à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire pendant un an.

**13) N° 2402851**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur M. X HAVEN  
Défendeur PREFECTURE DE LA MOSELLE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2303899 du 24 septembre 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à annuler la décision du 26 septembre 2022 par laquelle le préfet de la Moselle a refusé de renouveler son titre de séjour, ensemble la décision implicite par laquelle ledit préfet a confirmé sur recours gracieux présenté le 23 novembre 2022 la décision du 26 septembre 2022 susmentionnée.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**14) N° 2401749**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

---

Demandeur M. X

Me JACQUIN FLORIANE

Défendeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2400385 du 28 février 2024 de la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 5 février 2024 par lequel la préfète de Meurthe-et-Moselle lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai à destination du pays dont il a la nationalité et lui a interdit le retour pendant une durée de 24 mois, ensemble l'arrêté du même jour l'assignant à résidence.

---

**15) N° 2302991**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur Mme X

Me STELLA

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2301834 du 22 juin 2023 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 16 juin 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin l'a obligée à quitter le territoire français, a fixé le pays à destination duquel elle pourra être reconduite et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an.

---

**16) N° 2302999**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur Mme X

Me CHAMPY

Défendeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 mars 2023 par lequel le préfet de Meurthe-et-Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.